

COMPTE RENDU DE LA R.I.S. DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018

Présents pour le bureau : Vanessa, Cécile, Hervé, Frédéric

Présents dans la salle : 17 personnes dont 2 personnels AESH

Rappel des droits syndicaux concernant les RIS

La date du congrès dans l'est est fixée au 21 septembre, dépôt de la demande au moins 1 semaine avant. 9h de ris hors élèves sauf APC OU 6h hors élèves et 3 face élèves, pour l'heure nous ne savons pas si nous organiserons des ris sur temps de classe.

Les infos de rentrée :

183 postes ont été accordées à notre Académie, ce qui a permis de dédoubler l'ensemble des cp en rep et rep+ et des ce1 en rep+.

Un petit bémol cependant, tous ne travaillent dans des conditions de travail respectant à la fois la norme d'un maximum de 28 élèves en co-intervention, et les salles sont trop petites pour pouvoir accueillir les élèves en toute sécurité, nous encourageons les collègues à remplir les fiches RSTT pour informer à la fois la mairie et les services du rectorat . Il y a 45 classes qui ne sont pas dédoublées ; les enseignants s'organisent comme ils le peuvent, soit ils parviennent à se coordonner soit c'est plus compliqué. L'IA-DAASEN n'est pas informé de toutes les situations, notamment à l'école Pablo Picasso où les classes de cp sont à 30 et 31 ! de plus aucune formation spécifique concernant la co-intervention n'a été donnée aux enseignants.

Concernant les ouvertures et fermetures à la rentrée , le solde positif est de 20 ouvertures :

8 fermetures en maternelle : 4 à Victor Hugo (la possession), Arthur Alméry (la possession), Ariste Bolon (Le Port), Vauban 1 (saint denis), Pereyt Forcade (Saint Leu)

19 ouvertures en maternelle : Henri Lapierre, Jacques Duclos, Célimène, Alain Lorraine (la possession), Imelda Grondin (Le Port), Souris blanche (trois bassins), Ary Payet, Suzie Bomel (saint andré), Maxime Fontaine, Denise Salai, André Hoareau (saint benoit), les Jacarandas (Saint Denis), ravine coco (sainte marie), Bezaves (Saint Joseph), Albert Camus (Saint Louis), Jasmin Robert (Saint Paul), Georges Fourcade, Aimé Césaire (Saint Pierre), René Payet (Salazie)

13 fermetures en élémentaire : 6 à Victor Hugo transplantées , Arthur Alméry (La Possession), Laurent Vergès (Le Port), Ary Payet (Saint André), Emilie Moreau, Bras Fusil (Saint Benoit), La Chaumière (Saint Denis), Auguste Lacaussade (Saint Louis)

21 ouvertures en élémentaire : Claire Henou (plaine des palmistes) Auguste Lacaussade, Paul Eluard(2) , Henri Lapierre (2) (La Possession), Eugène Dayot (Le Port), Pont d'yves (Le Tampon), Ravine Sheunon (étang salé), Felicie Jean, Suzie Bomel (Saint André), Odile Elie, André Marimoutou (Saint Benoit), Les Lilas (Saint Denis), Antoine Bertin (Sainte Suzanne), Louise Siarane, Grand fond, Fleurimont 2 (Saint Paul), Louis Pasteur, Pablo Picasso, Aimé Césaire (Saint Pierre)

63 personnels ont été pris dans le dispositif ineat exeat non compensés.

Au concours crpe 2018 :

	postes inscrits	présents	admissibles	admis	Admis/présents	Liste complémentaire	
Concours externe	211	2147	962	430	211	21,93%	29
Concours langue régionale	3	34	15	6	1	6,67%	0
3^{ème} concours interne	26	832	253	84	8	10,28%	13
2^{ème} concours interne	10	302	70	29	10	14,2%	2

Le ministère refuse strictement l'utilisation de la liste complémentaire sauf désistement.

Il y a eu un désistement, le premier de la liste complémentaire a été recruté.

Aucune explication concernant le concours lvr et le second concours interne, pourquoi ne pas avoir recruté sur l'ensemble des postes offerts par le ministère ?

L'organisation des APC

Il a été rappelé la législation : à la fois le décret de 2013 paru au BO et la lettre ministérielle envoyée le 29 mars 2018 et nous ordonnant de ne faire que des activités consacrées à la lecture sur ce temps APC de 36 heures annuelles.

Concernant l'organisation, il n'y a pas de changement , ce sont les équipes qui fixent l'organisation de l'APC et l'IEN qui valide :

- Le nombre d'élèves n'est pas défini
- Le temps consacré peut varier de 30 mn à 1 heure c'est le temps conseillé

- Les enseignants ne sont pas tous tenus de le faire en même temps, les personnels à temps partiel ne sont pas obligés de revenir pour l'APC, à l'école de trouver un arrangement
- Il doit être donné la possibilité à tous les élèves de participer éventuellement aux APC
- Concernant les directeurs :

Les directeurs d'école bénéficient d'un allègement ou d'une décharge sur le service de trente-six heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires.

Cet allègement est précisé dans la circulaire n° 2013-038 du 13/03/2013:

- directeurs d'école ne bénéficiant pas de décharge d'enseignement : ces directeurs bénéficient d'un allègement de service de 6 heures ;
- directeurs d'école bénéficiant d'un quart de décharge d'enseignement : décharge de 9 heures de service ;
- directeurs d'école bénéficiant d'une demi-décharge d'enseignement : décharge de 18 heures de service ;
- directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale d'enseignement : décharge de 36 heures de service.

L'organisation des APC sur la pause méridienne est acceptée par certains inspecteurs et refusée par d'autres, notamment au Port par pure mesure de rétorsion.

Les rendez-vous de carrière

POUR QUI ?

- 1^{er} RDV de carrière : vous êtes dans la 2^{ème} année du 6^{ème} échelon : entrée dans l'échelon 6 entre le **01/09/2017 et le 31/08/2018**.
- 2^{ème} RDV de carrière : vous êtes au 8^{ème} échelon avec 18 à 30 mois d'ancienneté à la date du **31/08/2019** : entrée dans l'échelon 8 entre le **01/03/2017 et le 01/03/2018**.
- 3^{ème} RDV de carrière : concerne les enseignant-e-s dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon : entrée dans l'échelon entre le **01/09/2017 et le 31/08/2018**.

Rendez-

Normalement, les collègues concernés ont reçu, en juillet, un message sur leur boîte électronique académique (prenom.nom@ac-reunion.fr).

Le Journal Officiel du 18 octobre 2017 détermine les grilles d'évaluation qui seront utilisées lors de ces rendez-vous de carrière.

En principe les collègues concernés ont été informés sauf erreur, si les collègues pensent avoir été oubliés ils doivent contacter sabine.malet@ac-reunion.fr au service concerné du rectorat, Mme Malet préfère que ce soient les personnels eux-mêmes qui la contacte.

L'an dernier certains collègues n'ont pas bénéficié du rendez-vous de carrière auquel ils avaient droit, soit parce qu'ils n'ont pas été inspectés soit parce que l'inspecteur n'a pas émis de rapport les concernant. Pour ceux-là, l'IA DAASEN va manuellement mettre un avis en demandant aux différents inspecteurs d'effectuer un entretien avec les collègues et l'avis sera intégré manuellement. Cela n'a pu se faire l'an dernier, ce qui a lésé certains collègues.

Les refuseux des rendez vous de carrière se verront très certainement attribuer un mauvais avis par l' IA DAASEN.

Concernant la hors classe, le rectorat n'a pas eu le temps de faire une CAPD avant le 1^{er} septembre qui est la date butoir.

Sur les 2000 personnels concernés , l'avis d'environ 150 ont été modifiés afin de tenir compte notamment des doubles carrières instit/ PE et de la proximité de l'âge de la retraite. Les personnels seront informés sur iprof et le tableau affiché au rectorat.

GRILLES SALARIALES DES PROFESSEURS DES ECOLES

E	Indice	Durée	Salaire	Indice	Durée	Salaire	Indice	Durée	Salaire	
C	Classe	Dans	net	Hors	dans	net	classe excep	Dans	net	
H	normale	L'échelon		Classe				L'échelon		
E								En		
L								années		
O										
n										
1	383	1	2263 €	570	2	3410€	695	2	4134€	
2	436	1	2635 €	611	2	3648€	735	2	4365€	
3	440	2	2658 €	652	2,5	3885€	775	2,5	4596€	
4	453	2	2734 €	705	2,5	4191€	830	3	4914€	
5	466	2,5	2809 €	751	3	4457€	1 ^{er} chevron	890	1	5262€
6	478	3 ou 2	2878 €	793		4700€	2 ^{ème} chevron	925	1	5464€
7	506	3	3040 €				3 ^{ème} chevron	972	1	5736€
8	542	3,5 ou 2,5	3248 €							
9	578	4	3457 €							
10	620	4	3700 €							
11	664		3954 €							

NB : Le PPCR de 2018 sera effectif en 2019, le budget ayant été voté en décembre 2017.

5 points d'indice se rajouteront à chaque échelon au 1^{er} janvier 2019, ce qui nous permettra tout juste de ne pas gagner moins en janvier comme l'année dernière.

HORS CLASSE 2018 /CLASSE EXCEPTIONNELLE 2018

Le taux effectif de promus de 13,2% n'est connu que depuis l'arrêté officiel du 17 juillet 2018.

2031 personnels étaient promouvables au titre de l'année 2018, ce sont donc 268 personnels qui devraient être promus.

TABLEAUX DE TRANSFERT ENTRE LES GRADES

De classe normale à hors classe

	Gain indice	Gain de salaire
--	-------------	-----------------

10^{ème} classe normale 3^{ème} hors classe 32 185 €

11^{ème} classe normale 4^{ème} hors classe 41 237 €

De hors classe à classe exceptionnelle

	Gain indice	Gain de salaire
--	-------------	-----------------

3^{ème} échelon 1^{er} échelon 43 249 €

4^{ème} échelon 2^{ème} échelon 30 174 €

5^{ème} échelon 3^{ème} échelon 24 139 €

6^{ème} échelon 4^{ème} échelon 37 214 €

La maternelle et les ATSEM

Sur la commune de Saint Denis, toutes les classes maternelle ont une ATSEM et toutes les écoles une secrétaire mairie.

Dans l'académie :

Selon les données transmises par les mairies, 92 % des classes maternelles ont une ATSEM, toutes les classes de petite section et 67% des classes de grande section.

La charte avec la mairie de Saint Pierre a été visée par les services juridiques et sera à la signature incessamment sous peu, deux points principaux doivent y figurer : le rôle du directeur dans la répartition des ATSEM et des personnels communaux attribués par la mairie et leur répartition au niveau de l'école, la contribution des ATSEM dans les activités pédagogiques durant le temps de classe.

La signature conjointe de cette charte entre le Recteur et le Maire doit permettre une amélioration des conditions de travail en maternelle. Il faut y croire !

La REP+ :

La prime promise sera en partie versée, fin octobre probablement, 1000 euros sur les 3000 euros promis. Normalement, les enseignants remplaçants affectés sur une école rep + doivent en bénéficier d'après la DGRH.

La carte des rep et rep+ doit être revue pour l'année prochaine. Les tractations vont commencer dans un mois et nous pouvons craindre une réduction de ces zones.

La politique ministérielle et les réformes à venir

La modification de la formation initiale : l'admissibilité est placée en L3 et l'admission est située en M2 comme actuellement. Durant ces deux années intermédiaires, les personnels ne seront plus stagiaires ni élèves mais quelque chose se rapprochant d'un statut de contractuels, payés très faiblement et utilisés dans les écoles pour une formation de terrain permettant de boucher les trous et se formant grâce aux titulaires en postes dans les écoles. Ceux qui seront admis seront inscrits sur une liste dans laquelle le recteur piochera si besoin et affectera dans les établissements avec l'aide du DRH. L'obtention du concours ne donnera plus le sésame pour le recrutement. Le gouvernement récupère ainsi 25 000 postes de stagiaire et donc de fonctionnaires, exactement le nombre que l'éducation nationale doit rendre.

La direction d'école :

Cette question figure à l'agenda social de 2019. Un rapport a été rendu, le gouvernement s'oriente vers la suppression de 80% des directeurs actuels, les 20% restants deviendraient des super chefs évaluateurs et recruteurs sous la coupe des principaux de collèges des secteurs.